

Communication du Ministre de l'Action et des Comptes publics aux cadres supérieurs de son ministère

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble des administrations de l'État sont engagées dans un processus de transformation ambitieux baptisé Action Publique 2022. Ce programme poursuit trois objectifs : une meilleure qualité de service aux usagers, des conditions de travail modernisées pour les agents et la baisse des dépenses publiques

Notre ministère, qui porte l'Action publique jusque dans son intitulé et a si souvent démontré dans son histoire sa capacité à se transformer au service de nos concitoyens, doit continuer d'être exemplaire en la matière.

Afin de contribuer à cette réflexion sur les politiques publiques, le Gouvernement a mandaté le Comité Action Publique 2022 (CAP 22), dont le rapport sera publié prochainement. Les orientations retenues par le Gouvernement seront arrêtées, après un temps de concertation, à l'occasion d'un Comité Interministériel de la Transformation Publique (CITP) qui se tiendra à l'été. La mise en œuvre de ces orientations sera ensuite concertée au sein des administrations et fera l'objet d'un suivi régulier en CITP.

Je souhaitais vous faire part des premières orientations qui se dessinent après avoir échangé sur celles-ci avec les organisations syndicales de notre ministère. Pour le ministère de l'Action et des Comptes publics, deux axes de modernisation émergent.

Le premier axe de modernisation concerne la simplification. Il s'agit de répondre à l'attente des entreprises, des contribuables et des usagers, d'alléger le poids des contraintes administratives et de gestion qui entravent l'activité économique et de diminuer la dépense publique.

Plusieurs réformes fiscales majeures sont d'ores et déjà engagées avec le prélèvement à la source, la suppression de la taxe d'habitation et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, ces deux derniers sujets s'inscrivant dans un projet de refonte du financement des collectivités locales actuellement à l'étude.

Pour l'avenir, il s'agit de simplifier le maquis fiscal en supprimant les petites taxes à faible rendement, ainsi que le recouvrement tant fiscal que social qui, par sa dispersion actuelle, est une source de complexité pour les entreprises

Les administrations fiscales et douanières doivent aussi s'attacher à la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et, de manière transversale, le développement du numérique crée des opportunités dont il faut tirer profit pour les missions de contrôle ou pour alléger le poids de gestion du numéraire. Enfin, l'expérimentation d'agences comptables auprès de certaines collectivités territoriales de grande taille sera engagée.

Le rattachement de la DGDDI à ce ministère n'est pas en question, de même que le maintien de l'ensemble de ses missions sous mon autorité. Le rapprochement du recouvrement fiscal autour de la DGFIP ne remet pas en cause la mission fiscale de la douane et, par ailleurs, la création d'une police fiscale commune, comme le développement du renseignement, ont vocation à renforcer ces deux administrations. Enfin, l'impact du Brexit sera bien pris en compte avec la création à la DGDDI, de 700 emplois (dont 250 en 2018).

Le second axe de modernisation consiste à donner aux administrations et aux opérateurs une vision pluriannuelle de leurs missions et des moyens qui y sont associés, dans le cadre d'une contractualisation. Ce nouveau mode de gestion apportera la visibilité nécessaire pour conduire leurs transformations, ainsi qu'une plus grande souplesse dans la gestion. Je souhaite que la DGFIP engage une réflexion sur ce point.

Concernant les effectifs, je vous confirme que nos ministères contribueront aux 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat prévues lors du quinquennat, mais ne seront pas les seules administrations participant à cet effort. Le niveau des suppressions d'emplois sera défini après avoir finalisé la réflexion sur les missions.

Ces transformations devront être accompagnées, notamment en matière de ressources humaines, en s'appuyant notamment sur les travaux prévus au niveau interministériel. Je vous informe que j'ai, par ailleurs, confirmé aux organisations syndicales le report du RIFSEEP pour les corps de la DGFIP et de la DGDDI au-delà de 2019 ainsi que la tenue des élections de décembre ; j'ai également annoncé des travaux sur l'action sociale qui est une politique importante de nos ministères, et évoqué la situation du site du Tripode.

Notre ministère a de grands défis à relever pour améliorer son action et pour répondre aux exigences toujours plus fortes de qualité et d'efficacité des services publics de nos citoyens. Les axes de modernisation que j'ai esquissés sont ambitieux, mais ils apporteront des améliorations dans la vie quotidienne des Français et dans le fonctionnement de nos administrations.

Le travail qui va s'engager prochainement pour définir les mesures et leurs modalités de mise en œuvre doit s'inscrire dans une concertation approfondie avec les partenaires sociaux à tous les niveaux et dans la durée. Les agents et l'ensemble des cadres doivent y être associés. Vous êtes un maillon essentiel de la réussite de cette transformation. J'aurais d'ailleurs l'occasion de rencontrer certains d'entre vous soit lors de mes déplacements ou lors d'événements dédiés.

Gérald DARMANIN